

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	9	9 + 1 pouvoir

Date de convocation
6 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, maire.

Présents : **BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, BREVOT Gérard, COLLOT Françoise, GAURIER Jacques, HENRI Pascal, LOYER Gilles, NICOLLE François, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : **CROIX Mylène.**

Représentés : **PRIEUR Brice à HENRI Pascal.**

Madame BERTOUT Emilie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Contrat d'entretien concernant le balayage de la commune - 3 ans
N° de délibération : 33_2023

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien avec la société BRM pour le balayage de la commune celui-ci arrivant à échéance le 31 décembre 2023.

Une autre entreprise a été contacté mais n'a pas souhaité répondre à la demande de convention.

Il a été demandé de réduire le nombre de passage annuel de 4 à 3 balayages. En cas de besoin ponctuel, la facturation sera identique à celle pratiquée annuellement. Pour l'année 2024, le coût annuel est de 1 645,20 € TTC.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 17 novembre 2023
Pascal HENRI,
Maire



Pascal HENRI
2023.11.24 15:35:31 +0100
Ref:20231124_152402_1-1-O
Signature numérique
le Maire